

RÈGLEMENT RV-1405

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
512 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX
DE PROLONGEMENT DES SERVICES
MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE
JEAN-PIERRE-FERLAND**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement RV-1405 a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 juillet 2007;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

À LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2007, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

ARTICLE 1. Les travaux de prolongement des services municipaux sur la partie de la rue Jean-Pierre-Ferland de la section reliant la rue Émile-Nelligan au chemin de la Grande-Côte sont ordonnés et un emprunt de 512 000 \$ est autorisé pour leur financement. Ces travaux comprennent les services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, la fondation de chaussée et l'enfouissement des fils des utilités publiques tels que plus amplement détaillés à l'annexe I du règlement.

ARTICLE 2. L'emprunt détaillé au rapport de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, daté du 19 juin 2007 et à l'estimation préliminaire préparée par Yvon Gauthier, ingénieur, en date du 26 juin 2006 et révisé le 5 juin 2007 (dossier 104-87) joints au règlement en annexe I, se répartit comme suit :

1° Estimation des travaux :

Aqueduc	29 437 \$
Égout pluvial	198 516 \$
Égout domestique (sanitaire)	36 372 \$
Fondation de chaussée	35 674 \$
Enfouissement des fils des utilités publiques	97 155 \$

Total de l'estimation des travaux : 397 155 \$

2° Honoraires et frais techniques :

Étude géotechnique	4 300 \$
Étude préliminaire	7 600 \$
Caractérisation environnementale et inventaire floristique	7 900 \$
Plans et devis	18 000 \$
Surveillance des travaux	21 000 \$
Frais de laboratoire	6 700 \$
Frais d'arpentage	2 700 \$

Total des honoraires et frais techniques : 68 200 \$

3° Frais d'emprunt et émission des obligations : 46 645 \$

4° Montant total de l'emprunt : 512 000 \$

ARTICLE 3. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt à raison de :

1° la proportion de 78,8 % de l'emprunt attribuée aux riverains, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur où ces travaux seront effectués et identifiés par un liséré au plan préparé par le Service du génie portant le numéro 07 DI 05-01, daté du 7 août 2007 et joint comme annexe II sous le titre « Plan de taxation ». Cette taxe est répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année;

2° la proportion de 21,2 % de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale;

3° la part attribuable aux immeubles non imposables situés dans le secteur identifié au plan joint en annexe II, est à la charge de tous les immeubles imposables de la municipalité répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. Le contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du premier paragraphe de l'article 4, peut l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis de vente des obligations visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes ou avant que le ministre des Affaires municipales et des Régions n'ait accordé l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation prévue à l'article 563.1 de cette loi.

ARTICLE 6. Cette taxe est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

ARTICLE 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Michel Lacasse
Directeur général

EXPÉDITEUR : André Lapointe
Directeur du Service du génie

DATE : Le 19 juin 2007

OBJET : **Projet de règlement d'emprunts pourvoyant aux honoraires professionnels et autorisant l'exécution des travaux de prolongement des services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et pluvial et fondation de chaussée) sur la rue Jean-Pierre Ferland tronçon III (section reliant la rue Émile Nelligan au chemin de la Grande-Côte)**

N/RÉF: Dossier 2004-SM-12
Règlement : à venir

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations en rapport avec un projet de règlement à être déposé à la prochaine séance du conseil.

1. COÛT DES TRAVAUX

1- Estimation des travaux

Selon l'estimation proposée par la firme BPR-Triax en date du 5 juin 2007 et d'Infrastructel en date du 19 juin 2007.

	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
A) Aqueduc	29 437 \$	- \$	29 437 \$
B) Égout pluvial	114 516 \$	84 000 \$	198 516 \$
C) Égout domestique (sanitaire)	36 372 \$	- \$	36 372 \$
D) Fondation de chaussée	35 674 \$	- \$	35 674 \$
E) Enfouissement des utilités publiques	97 155 \$	- \$	97 155 \$
Total de l'estimation des travaux	313 155 \$	84 000 \$	397 155 \$

2- Frais techniques et autres	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
A) Étude géotechnique	3 391 \$	909 \$	4 300 \$
B) Honoraires professionnels pour l'étude préliminaire	5 993 \$	1 607 \$	7 600 \$
C) Honoraires professionnels pour la caractérisation environnementale et l'inventaire floristique	6 229 \$	1 671 \$	7 900 \$
D) Honoraires professionnels pour plans et devis	14 193 \$	3 807 \$	18 000 \$
E) Honoraires professionnels pour la surveillance	16 558 \$	4 442 \$	21 000 \$
F) Honoraires professionnels pour les frais de laboratoire	5 283 \$	1 417 \$	6 700 \$
G) Honoraires professionnels pour les frais d'arpentage	2 129 \$	571 \$	2 700 \$
Total des frais techniques et autres	53 776 \$	14 424 \$	68 200 \$
3- Frais d'emprunt et émission d'obligations	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
Frais d'emprunt et émission d'obligations	36 779 \$	9 866 \$	46 645 \$
Total des frais d'emprunt et émission d'obligations ...	36 779 \$	9 866 \$	46 645 \$
COÛT TOTAL DU PROJET	403 710 \$	108 290 \$	512 000 \$

2. **TAXATION**

A) Durée : 20 ans

B) Répartition :

RIVERAINS :	%	Montant
Calcul de la part des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée et d'enfouissement d'utilités publiques applicables aux riverains selon le plan 07-DI-05, plan no 01 préparé par le Service du génie en date du 2007-06-18 démontrant les lots desservis	78,8 %	403 710 \$
GÉNÉRAL :		
Calcul de la part des travaux d'égout pluvial applicables à l'ensemble de la Ville selon la valeur au rôle d'évaluation	21,2 %	108 290 \$
TOTAL :	100 %	512 000 \$

REMBOURSEMENT DES SOMMES ENGAGÉES

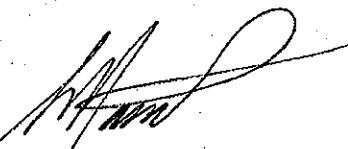
Honoraires engagés pour les frais techniques et à renflouer au fonds général après l'entrée en vigueur du présent règlement en conformité avec l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

15 454,13 \$

Description :

1. Analyse Forestière : Luc Nadeau ingénieur-forestier au montant de 71,25 \$ taxes nettes incluses.
2. Étude Géotechnique et Caractérisation environnementale : Qualitas Bétonsol au montant de 7 826,38 \$ taxes nettes incluses.
3. Honoraires professionnels pour l'étude préliminaire : BPR-Triax au montant de 7 556,50 \$ taxes nettes incluses.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.



pour André Lapointe, T.P.
Directeur du Service du génie

AL/id

p. j. Estimation budgétaire de : - BPR-Triax en date du 5 juin 2007
- Infrastructel en date du 19 juin 2007
Plan de taxation

c. c. M. André Drainville, directeur général adjoint et trésorier
M^{re} Lucie Mongeau, greffière et directrice des Services juridiques

Réf : g:\genie\projets services municipaux\2004-sm\2004-sm-12 jean-pierre-ferland, tronçon iii (entre é-nelligan et g-côte)\règlement\projet de règlement - travaux.doc



BPR-Triax

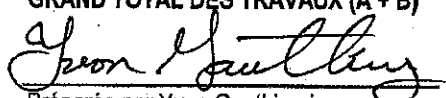
Règlement RV-1405
ANNEXE I
RAPPORT DU SERVICE DU GÉNIE ET
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
(Articles 1 et 2)

VILLE DE BOISBRIAND

Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée
sur la rue Jean-Pierre Ferland - Tronçon III

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

A)	SANS SURDIMENSIONNEMENT	
1.	Aqueduc	24 950.00 \$
2.	Égout sanitaire	30 828.00 \$
3.	Égout pluvial	97 060.00 \$
4.	Fondation de chaussée	30 236.00 \$
	Sous-total des travaux	183 074.00 \$
	Imprévus	17 018.64 \$
	Sous-total	200 092.64 \$
	Taxes nettes (7,95%)	15 907.36 \$
	A) TOTAL DES TRAVAUX	216 000.00 \$
B)	AVEC SURDIMENSIONNEMENT	
1.	Égout pluvial	67 620.00 \$
	Sous-total des travaux	67 620.00 \$
	Imprévus	10 193.80 \$
	Sous-total	77 813.80 \$
	Taxes nettes (7,95%)	6 186.20 \$
	B) TOTAL DES TRAVAUX	84 000.00 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX (A + B)	300 000.00 \$


Préparée par Yvon Gauthier, ing.
Le 26 juin 2006
Révisée le 5 juin 2007



Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée
sur la rue Jean-Pierre Ferland - Tronçon III

ESTIMATION RÉVISÉE DU CÔÛT DES TRAVAUX

		A) SANS SURDIMENSIONNEMENT		B) AVEC SURDIMENSIONNEMENT	
Description des travaux		Quantité	Prix unitaire	Unité	Montant
1.	<u>AQUEDUC</u>				
1.1	Conduite d'aqueduc en CPV, DR-18 incluant système de retenue de 200 mm de diam.	100.0 m.lin.	125.00 \$		12 500.00 \$
1.2	Raccordement sur conduite existante de 200 mm de diam.	1 unité	1 500.00 \$		1 500.00 \$
1.3	Poteau d'incendie	1 unité	4 200.00 \$		4 200.00 \$
1.4	Vanne et boîtier de 200 mm de diam.	1 unité	1 250.00 \$		1 250.00 \$
1.5	Branchement de service en cuivre de type "K" mou de 20 mm de diam.	10 unités	500.00 \$		5 000.00 \$
1.6	Essais d'étanchéité, nettoyage et désinfection	100.0 m.lin.	5.00 \$		500.00 \$
TOTAL AQUEDUC					24 950.00 \$



ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	A) SANS SURDIMENSIONNEMENT			B) AVEC SURDIMENSIONNEMENT		
	Quantité	Unité	Prix unitaire	Quantité	Unité	Prix unitaire
2. ÉGOUT SANITAIRE						
2.1 Conduite d'égout en CPV, DR-35 de 250 mm de diam.	98.0	m.lin.	130.00 \$			12 740.00 \$
2.2 Regard d'égout préfabriqué de type RC-1200	3	unités	3 500.00 \$			10 500.00 \$
2.3 Raccordement sur conduite existante	1	unité	1 000.00 \$			1 000.00 \$
2.4 Branchement de service en CPV, DR-28 de 125 mm de diam.	10	unités	600.00 \$			6 000.00 \$
2.5 Essais d'étanchéité, mesure des déformations et inspection télévisée	98.0	m.lin.	6.00 \$			588.00 \$
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE						30 828.00 \$

Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée
sur la rue Jean-Pierre Ferland - Tronçon III

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	A) SANS SURDIMENSIONNEMENT			B) AVEC SURDIMENSIONNEMENT		
	Quantité	Unité	Prix unitaire	Quantité	Unité	Prix unitaire
3. ÉGOUT PLUVIAL						
3.1 Conduite d'égout existante de diamètres variables (300 à 600 mm) à enlever	135.0	m.lin.	50.00 \$			6 750.00 \$
3.2 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc, classe 4 de:						
- 300 mm de diam. classe 4	42.0	m.lin.	125.00 \$			5 250.00 \$
- 375 mm de diam. classe 4	45.0	m.lin.	140.00 \$			6 300.00 \$
- 525 mm de diam. classe 4	8.0	m.lin.	210.00 \$			1 680.00 \$
- 600 mm de diam. classe 4	18.0	m.lin.	240.00 \$			4 320.00 \$
- 1 200 mm de diam. classe 4	102.0	m.lin.	230.00 \$			23 460.00 \$
3.3 Regard d'égout préfabriqué de type :						
- RC-1200	4	unités	3 500.00 \$			14 000.00 \$
- RC-2100	3	unités	3 500.00 \$			10 500.00 \$
3.4 Regard existant à relocaliser et à raccorder	1	unité	2 000.00 \$			2 000.00 \$
3.5 Puisard de rue préfabriqué	4	unités	2 500.00 \$			10 000.00 \$
3.6 Branchement de service en CPV, DR-28 de 150 mm de diam.	10	unités	500.00 \$			5 000.00 \$
3.7 Raccordement de conduite ou regard existant	6	unités	1 000.00 \$			6 000.00 \$
3.8 Fossé existant à remblayer	120.0	m.lin.	15.00 \$			1 800.00 \$
3.9 Ouverture à murer de :						
- 600 mm de diam.	1	unité	600.00 \$			600.00 \$
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL						97 060.00 \$
						67 620.00 \$

Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée
sur la rue Jean-Pierre Ferland - Tronçon III

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	A) SANS SURDIMENSIONNEMENT			B) AVEC SURDIMENSIONNEMENT		
	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Unité
4. <u>FONDATION DE CHAUSSÉE</u>						
4.1 Déboisement et essouchement	Global			1 000.00 \$		
4.2 Enlèvement et récupération de la terre végétale	Global			1 000.00 \$		
4.3 Mise en forme de rue	1 200.0 m.ca.		4.00 \$	4 800.00 \$		
4.4 Sous-fondation de 400 mm d'épaisseur en sable classe "A"	1 200.0 m.ca.		7.20 \$	8 640.00 \$		
4.5 Fondation inférieure de 200 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre MG-56	1 200.0 m.ca.		7.05 \$	8 460.00 \$		
4.6 Fondation supérieure de 100 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre MG-20	1 200.0 m.ca.		3.52 \$	4 224.00 \$		
4.7 Criblure de pierre concassée d'une épaisseur de 50 mm	1 200.0 m.ca.		1.76 \$	2 112.00 \$		
TOTAL FONDATION DE CHAUSSÉE				30 236.00 \$		



INFRASTRUCTEL INC.

645, Adoncour, bureau 201 Longueuil, (Québec) J4G 2M6.
Tél.: (450) 670-3333 Téléc.: (450) 670-5553
Courriel: infra.str@infrastructurel.com

Règlement RV-1405

ANNEXE I

RAPPORT DU SERVICE DU GÉNIE ET

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

(Articles 1 et 2)

Le 19 juin 2007

M. Matthieu Gélinas
Technicien en génie civil
Service du génie
Ville de Boisbriand

Objet : Estimation du projet Jean-Pierre Ferland -- phase III

Monsieur Gélinas,

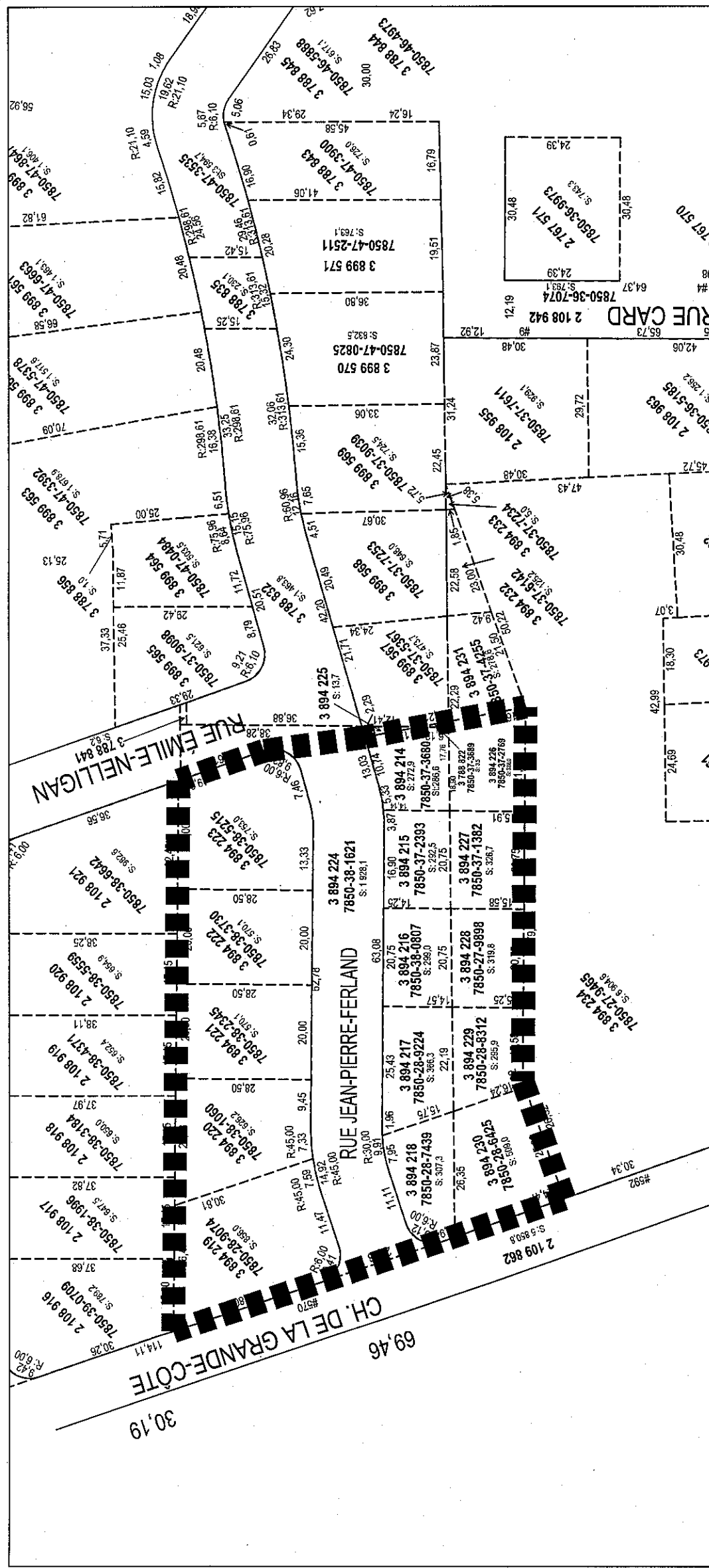
Nous avons le plaisir de répondre à votre demande d'estimation budgétaire concernant la phase III du projet Jean-Pierre Ferland.

Dans l'état actuel de nos connaissances pour ce projet, c'est-à-dire sans avoir les besoins exacts des compagnies, nous estimons que le montant budgétaire pour les travaux d'enfouissement HQ (câble en conduit), Bell, Videotron avec bornes communes est de :
90 000,00 \$ avant taxes.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Recevez, Monsieur Gélinas, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

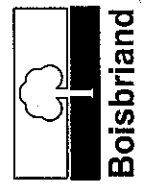
Christian Leblanc, t.p.



Règlement RV-1405
ANNEXE II
PLAN DE TAXATION
(article 4)

PLAN DE TAXATION

SERVICES MUNICIPAUX (AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET FONDATION DE RUE)
RUE JEAN-PIERRE-FERLAND (PTIE)



VILLE DE BOISBRIAND
740, chemin de la Grande-Côte, J7E 4H4
SERVICE DU GÉNIE

DESSINÉ PAR:	S.A.	ECHELLE:	1:1000
VÉRIFIÉ PAR:	A.L.	DATE PRÉL:	18 JUIN 07
APPROUVÉ PAR:	M.L.	DATE FINAL:	7 AOÛT 07
DOSSIER No:	07-DI-05	RÈGLEMENT:	RV-1405
PLAN No:	01	DAO No:	07DI05-01